

REGLEMENT D'ADMISSION

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFERUIS)

NIVEAU 6 – SESSION 2022-2023

Le présent règlement concerne l'organisation de l'admission des candidats à l'entrée en formation pour le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.

Le Diplôme peut être préparé par la voie de la formation initiale ou par la voie de la formation professionnelle continue.

Le nombre de places proposé en formation initiale est fonction du nombre attribué par le Conseil régional de Guadeloupe.

Le nombre de places proposé en formation continue est de 16 candidats maximum.

Textes de référence :

- Décret n°2004-289 du 25 mars 2004 portant création du CAFERUIS
- Arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS
- Arrêté du 14 Novembre 2016 relatif au CAFERUIS
- Circulaire N°DGAS/4A/2004/412 du 2 septembre 2004 relative aux modalités de la formation préparatoire au CAFERUIS et à l'organisation des épreuves de certification
- Arrêté du 28 février 2005 relatif au CAFERUIS

1. Conditions réglementaires d'accès à la formation

Selon l'article 2 de l'arrêté du 08 Juin 2004, la formation préparant au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions figurant au tableau suivant :

Récapitulatif des conditions d'entrée en formation

Diplôme ou titre du candidat à l'entrée en formation	Situation d'emploi dans le secteur social et médico-social exigé	Expérience professionnelle exigée	Fonction d'encadrement	Durée de la formation	Possibilité d'allègement
Diplôme de niveau 4 du travail social	Non	4 ans d'expérience professionnelle dans les établissements et service sociaux et médico-sociaux	Non	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme au moins de niveau 6 du travail social	Non	Non	Non	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme au moins de niveau 6 du travail social	Oui	Non	Non	330 h de cours 210 h de stage <i>(allègement de droit)</i>	
Diplôme d'auxiliaire médical de niveau 5 et 6	Oui	Non	Occupe une fonction de cadre dans un établissement ou service médico-social	330 h de cours 210 h de stage <i>(allègement de droit)</i>	
Diplôme d'auxiliaire médical de niveau 5 et 6	Non	2 ans d'expérience professionnelle	Non	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme d'auxiliaire médical de niveau 5 et 6	Oui	2 ans d'expérience professionnelle	Non	330 h de cours 210 h de stage <i>(allègement de droit)</i>	
Diplôme de niveau 5 secteur de l'intervention sociale	Oui	Non	Non	400 h de cours 420 h de stage	Oui
Diplôme de niveau 5 Hors champ	Non	Non	3 années d'expérience dans une fonction d'encadrement exigé	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme de niveau 5 Hors champ	Oui	Non	Occupe une fonction de cadre dans un établissement ou service médico-social	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme de niveau 5 Hors champ	Non	3 ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-social	Non	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme de niveau 6	Non	Non	Non	400 h de cours 420 h de stage	
Diplôme de niveau 6 secteur de l'intervention sociale	Oui	Non	Non	400 h de cours 420 h de stage	Oui

2. Inscription des candidats

Toute demande d'inscription à la formation CAFERUIS doit se faire en téléchargeant la fiche d'inscription sur le site www.formaction.org ou par retrait au secrétariat de l'école aux dates fixées et publiées sur le site de l'école.

Après vérification de la complétude du dossier d'inscription une convocation est adressée à chaque candidat retenu.

Dossier

Le dossier doit être entièrement renseigné et complété pour être étudié. Il doit comporter les pièces suivantes :

- ✓ Un projet personnel et professionnel (5 pages maximum)
- ✓ Une lettre de motivation
- ✓ Un Curriculum Vitae (CV)
- ✓ Une copie du diplôme imposé par les textes officiels

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Les informations transmises par le candidat lors de son inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées dans notre fichier. Conformément à la législation française en vigueur et plus particulièrement à la Loi du 06 janvier 1978 « Informatique et Liberté » le candidat dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait sur ses données.

3. Déroulement de l'épreuve de sélection

La sélection est organisée par l'Ecole Form'Action dans les conditions indiquées au titre 1 de l'arrêté du 08 Juin 2004, de la page 3 de la circulaire DGAS/4A/2004 du 02 Septembre 2004 et de l'arrêté du 14 Novembre 2016.

Les candidats à la formation menant au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale font l'objet d'une **sélection sur dossier puis d'un entretien** devant un jury de sélection.

L'entretien d'une durée de 40 minutes a lieu en présence de deux personnes :

- 1- Le Responsable du projet de formation CAFERUIS à FORM'ACTION
- 2- Un Formateur expérimenté en formations sociales et en ingénierie de formations sociales ou un professionnel cadre du champ social.

Outre une présentation de leur parcours professionnel, les candidats devront soutenir devant les membres du jury, leurs arguments à suivre cette formation et la place de cette formation dans leur projet professionnel.

L'entretien permet :

- d'apprécier les aptitudes du candidat, ses motivations et ses capacités d'adhésion au projet pédagogique.
- de clarifier les contraintes personnelles notamment l'investissement en temps de travail personnel
- de préciser les modalités de la formation

- **La commission de sélection**

A l'issue des entretiens **une commission de sélection** composée de :

- La Directrice de FORM'ACTION ou son représentant
- Le Directeur pédagogique responsable du CAFERUIS
- Un formateur du champ social

arrête la liste définitive des candidats admis à suivre la formation. Cette liste précise les voies de formation, le nombre de candidats admis et la durée de leur parcours.

L'ADMISSION EN FORMATION :

Un classement est établi à l'issue de la sélection.

La liste principale des candidats admissibles est arrêtée en fonction de la capacité d'accueil de l'école, suivie d'une liste complémentaire.

L'établissement de formation notifie par courrier à chaque candidat la décision de la commission.

Si un candidat admis, ne peut suivre la formation, il devra en préciser la raison par écrit et demander s'il le souhaite le report de son entrée en formation. La durée de validité pour l'entrée en formation est d'une année.

Dès l'entrée en formation, un livret de formation conforme aux dispositions de la Circulaire n°DGAS/4A/2004/412 du 02 septembre 2004 sera établi pour chaque candidat. Il sera renseigné au fur et à mesure de l'avancée du cursus.

4. Communication des résultats

Les candidats admis sur liste principale et complémentaire sont informés :

- Par courriel
- Par courrier (lettre simple)
- Par publication sur le site de l'école
- Par voie d'affichage à l'école de travail social, Form'Action (! Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone).

Les candidats non admis reçoivent le résultat par courriel et courrier (lettre simple)

Les candidats s'inscrivant en formation continue, n'obtiennent une admission définitive qu'après l'accord du financement.

En cas de non-confirmation de l'inscription administrative, le candidat perd le bénéfice de sa place. Toutefois, le candidat peut faire une demande de report d'entrée en formation. Cette demande doit être motivée et justifiée (ex : Problème de santé, refus de financement...). Après examen de la demande, le directeur donne un avis favorable ou défavorable. Si acceptation du report, le candidat a l'obligation de transmettre un courrier au mois d'Avril de l'année suivante pour se réinscrire à la formation. En cas d'absence de courrier, le candidat est considéré démissionnaire.

Modalités d'admission

- Étude du dossier d'inscription
- Entretien de motivation

Calendrier

Retrait des dossiers d'inscription :	Lundi 11 Avril 2022
Date limite de dépôt des dossiers :	Vendredi 17 Juin 2022 avant 12 heures
Entretien de motivation	
Formation initiale :	Du Lundi 04 Juillet au Mercredi 13 Juillet 2022
	Une convocation sera adressée à chaque candidat
Commission d'admission :	Vendredi 15 Juillet 2022
Date de début et de fin de la formation :	du Lundi 10 Octobre 2022 au Jeudi 20 Juillet 2023

Coûts

Frais d'inscription et de sélection : **90,00 euros**
En cas de désistement les frais de sélection engagés ne seront pas remboursés

Frais de scolarité : **550,00 euros**

Prise en charge des coûts pédagogiques :

- Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional et le FSE



- Salariés (CPF, CPF transitions pro, Financement personnel, Employeur...)
Coût pédagogique de la formation : 8 000.00 Euros (Huit mille Euros)

Contact

FORM'ACTION – École de travail social
☎ 0590 93 01 16 Fax : 0590 91 06 64
e-mail : secretariat@formation.org
www.formation.org